

**CAP des bibliothécaires
Le jeudi 31 janvier 2013**

MOTIONS PRESENTEES

NON A LA CASSE DES CORPS DES BIBLIOTHEQUES

Les commissaires paritaires des bibliothécaires, réunis le 31 janvier 2013, s'insurgent contre la proposition faite par le rapport remis par Jean-Yves Le Déaut, député de la Moselle, au Premier Ministre, le 14 janvier dernier. En effet, dans les transcriptions législatives et réglementaires des conclusions des Assises 2012 de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le député de la Moselle propose de poursuivre la simplification de l'évolution des statuts des personnels BIATSS, par une intégration des filières AENES et Bibliothèques dans la filière ITARF (sic).

Cette proposition ignore que les bibliothèques relèvent de plusieurs ministères (Enseignement supérieur, Culture, Défense, Justice...) et que cette interministérialité est la condition de la mise en œuvre d'une politique publique des collections et des services documentaires de qualité sur l'ensemble du territoire, dans le respect de l'égalité des citoyens.

Nous réaffirmons, dans ce cadre, l'unité et la spécificité des métiers des bibliothèques.

Par ailleurs, en abandonnant le principe de la gestion nationale, cette proposition remettrait en cause les possibilités de mobilité et d'avancement. Cette régression serait inacceptable.

Enfin, nous sommes fermement opposés à l'abandon d'une formation initiale professionnelle et rappelons le rôle essentiel de la formation continue dispensée par les organismes dédiés (CRFCB, ENSSIB, URFIST...)

Motion de soutien à la journée de grève du 31 janvier 2013

Aujourd'hui, 31 janvier 2013, la CGT, la FSU et Solidaires appellent à la grève dans la fonction publique pour dénoncer les dégradations multiples que celle-ci a connues, tant pour les personnels que pour les usagers. Les revendications portent principalement sur l'emploi, les salaires, la précarisation de la fonction publique et le retrait du jour de carence.

Nous, commissaires paritaires des bibliothécaires, nous inscrivons pleinement dans ce cadre. Nous revendiquons l'augmentation du salaire indiciaire, la suppression de la journée de carence, l'abrogation de la RGPP et des créations d'emplois statutaires à la hauteur des besoins.

Nous réclamons :

- la fin de l'individualisation des rémunérations et des carrières
- la reconstruction des grilles de rémunération
- la requalification des emplois
- un véritable plan de titularisation pour les agents non titulaires
- l'abrogation de la LRU

Nous rappelons également notre opposition à l'abandon par l'État de ses missions régaliennes au profit de la décentralisation et des partenariats privé-public.